

Règlement du Jeu-Concours de Noël Cycle & Ko

ARTICLE 1 : Organisation du jeu-concours

La société Cycle & Ko, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 904 242 112 00012 dont le siège social est situé au 25B Rue de Besançon 25300 Pontarlier, organise un jeu-concours intitulé : *"un vélo électrique à gagner !"*, avec obligation d'achat, du lundi 25 novembre 2024 au samedi 21 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant dans le Doubs (25), à l'exclusion des membres du personnel de Cycle & Ko et de leurs familles.

Pour participer :

1. Chaque participant doit acheter un billet d'une valeur de 10 € sur le site internet officiel du jeu concours (<https://pages.gotombola.co/g/GVMB791>) ou au magasin Cycle & Ko.
2. Chaque billet acheté correspond à une participation.

La participation comprend l'achat d'une gourde, à venir récupérer sur place au magasin Cycle & Ko situé au 25B Rue de Besançon 25300 Pontarlier.

Aucun remboursement de la participation ne sera effectué.

ARTICLE 3 : Déroulement du jeu-concours

Le jeu-concours se déroule comme suit :

- **Ouverture des participations** : le lundi 25 novembre 2024 à 00h01.
- **Clôture des participations** : le samedi 21 décembre 2024 à 17H.
- **Le tirage au sort** sera effectué le 21 décembre 2024.

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire parmi l'ensemble des participations enregistrées par la société Cycle & Ko.

ARTICLE 4 : Dotation

Le lot à gagner est le suivant :

- Un vélo électrique Cannondale Mavaro NEO 5 (Taille M) d'une valeur de 2800 € (TTC).

Le lot devra être retiré dans le magasin Cycle & Ko situé au 25B Rue de Besançon 25300 Pontarlier, dans un délai de 15 jours après le tirage au sort, soit à partir du 5 janvier 2025. Aucun envoi du lot ne sera effectué.

L'organisateur se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

ARTICLE 5 : Information du gagnant

Le gagnant sera contacté par email à l'adresse indiquée lors de l'achat du billet de participation, dans un délai de 48 heures après le tirage au sort.

En cas d'absence de réponse du gagnant dans un délai de 7 jours suivant l'envoi de l'email, un nouveau tirage au sort sera effectué pour désigner un autre gagnant.

ARTICLE 6 : Responsabilité

Cycle & Ko ne pourra être tenu responsable en cas de :

- Perte ou vol des billets,
- Dysfonctionnement du site internet empêchant la participation,
- Non-réception de l'email de notification du gagnant pour des raisons indépendantes de Cycle & Ko (adresse email erronée, boîte mail pleine, etc.).

Les informations d'identité, d'adresses ou de qualité, ou d'autres champs mentionnés au formulaire qui se révéleraient inexacts entraînent la nullité de la participation. La Société Organisatrice ne pourra pas procéder à l'attribution du lot, ce qui entraînera la nullité de la participation.

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du Jeu tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le règlement, notamment tout bulletin incomplet ou illisible.

- La même sanction s'appliquera en cas de multi participations frauduleuses soit au-delà des limites définies dans le présent règlement. La Société Organisatrice a la faculté de mettre fin unilatéralement à la participation du Participant, sans préavis, ni justification, et sans que cela puisse fonder une quelconque réclamation à son encontre de la part du Participant notamment si les informations fournies sont contraires aux bonnes mœurs et/ou constitutives d'un dénigrement à l'égard de la Société Organisatrice ou de ses produits et/ou susceptibles de heurter les consommateurs

ARTICLE 7 : Acceptation du règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur le site internet officiel du jeu concours (<https://pages.gotombola.co/g/GVMB791>).

ARTICLE 8 : Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre de ce jeu-concours sont destinées exclusivement à la gestion du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Ces droits peuvent être exercés par email à : cycleko@outlook.fr.

Article 9 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 7 rue Jean Jaurès - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 10 : Règlement des litiges

Le présent jeu-concours est soumis à la loi française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera de la compétence exclusive des tribunaux français.

Pour toute question concernant ce jeu-concours, vous pouvez nous contacter à :
cycleko@outlook.fr.

Cycle & Ko vous souhaite bonne chance et de joyeuses fêtes de Noël !